

Assemblée générale d'ICOMOS international
CIVVIH
2 décembre 2011

Association des biens français du patrimoine mondial

Minja YANG

Membre fondateur

Présidente du RLICC – Louvain

Ancienne Directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial - UNESCO

association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL



Le patrimoine mondial en France

→ 37 biens inscrits

→ Une grande diversité de biens :

- Monuments (cathédrale d'Amiens, Chartres...)
- Centres urbains (Strasbourg, Bordeaux, Nancy...)
- Paysages culturels (Le Val de Loire, Saint-Emilion)
- Biens en série (Réseau Vauban, Chemins Saint Jacques)
- Biens naturels (La Réunion, la Nouvelle Calédonie)





Les biens français du patrimoine mondial

Source: Michelin 2011

L'Association des biens français du patrimoine mondial

L'ABFPM est créée en 2007 à l'initiative de plusieurs collectivités locales.

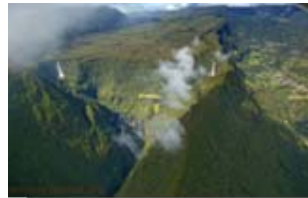
Elle a vocation à réunir les gestionnaires de sites inscrits soucieux d'améliorer la qualité de la protection et de la valorisation de leurs biens.

association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL



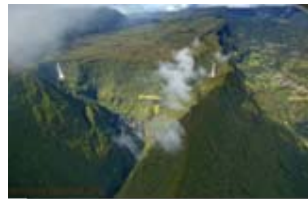
Ses objectifs :

→ Créer les conditions d'échanges et de partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine



Ses objectifs :

- Etre force de proposition et de réflexion auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international
- Promouvoir les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques



Trois axes de travail principaux :

→ Plans de gestion

→ Communication, culture et médiation

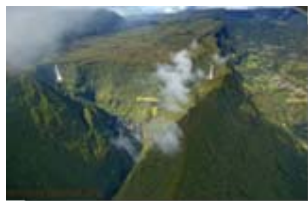
→ Relations internationales



Commission plans de gestion :

Les gestionnaires de sites, dans leur diversité, doivent élaborer et mettre en œuvre, au titre des politiques nationales et de l'UNESCO, des plans de gestion.

C'est une évolution qui invite à aller de l'analyse et de la connaissance à la stratégie et à l'action dans la durée



Commission communication, culture et médiation :

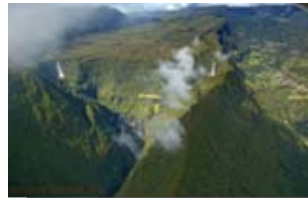
A travers l'animation quotidienne de son réseau, l'ABFPM assure l'échange de bonnes pratiques entre ses membres.

Elle s'efforce également de devenir un interlocuteur majeur pour le patrimoine mondial en France et à l'international



Relations internationales :

L'ABFPM entend également favoriser les échanges avec d'autres biens inscrits de par le monde et confrontés aux mêmes problématiques que ses membres et renforcer ainsi les solidarités internationales



La Charte des biens français du patrimoine mondial

Signée le 20 septembre 2011, elle vise à définir la coopération entre l'État et l'Association des biens français afin de permettre la signature de conventions de gestion particulières, engageant l'État, la ou les collectivité(s) territoriale(s) concernées par le bien et chaque responsable de bien ou le pilote d'un ensemble de biens.

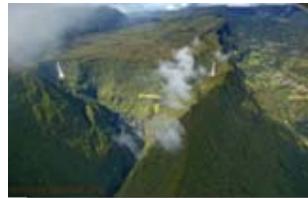


Une responsabilité partagée...

- **L'Etat**

- **Les collectivités territoriales**, gestionnaires et garantes du territoire, sont chargées de la mise en œuvre locale des politiques, de leur application réglementaire, ainsi que des actions d'aménagement dans le cadre de leurs compétences

- **Les responsables de biens** en tant que garants du bien et de la bonne application du plan de gestion



...Et une collaboration indispensable

association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL

